

Adresse de la société populaire de Caussade qui témoigne de son dévouement à la convention et demande des officiers de santé expérimentés, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société populaire de Caussade qui témoigne de son dévouement à la convention et demande des officiers de santé expérimentés, lors de la séance du 8 pluviôse an II (27 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 700;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36979_t2_0700_0000_5

Fichier pdf généré le 15/05/2023

pations, vous ne perdrez point de vue que l'esprit public doit être alimenté sans cesse par une nourriture morale et par des spectacles où le peuple puisse trouver un délassement de ses longs et pénibles travaux et une sorte d'encouragement pour les reprendre.

Décrétez donc, *représentants du peuple*, incessamment, le complément de l'instruction publique et des fêtes civiques tous les jours de décad, et nous crierons de nouveau : Vive la République, une et indivisible, Vive la Convention nationale. »

MOREAU (*présid.*), LAMESAN-VIGUIÉ (*secrét.*),
PROEUNE (*secrét.*).

j

[Caussade, 15 niv. II] (1)

« Représentants,

Nous avons entendu votre adresse aux habitants du midi de la République, et nous sommes debout. La proclamation de vos collègues délégués, près l'Armée des Pyrénées-Orientales nous a fait connaître les trahisons sans nombre qui accablent leur âme des déplaissirs et des dégoûts. Ordonnez et nous marcherons tous pour écraser ce fanatique espagnol et tous les traîtres qui le servent. Mais représentants, nous oserons vous demander une mesure digne de la liberté, digne de vous, dans ces circonstances et capable d'intimider à jamais les traîtres ou les modérés de toutes les villes frontières de la République.

Perpignan renferme dans ses murs des hommes plus espagnols de cœur que français, plus fanatiques que républicains, plus attachés à l'or castillan qu'aux assignats. Ces hommes feront toujours pendant la guerre la honte du midi et peut-être la perte de nos défenseurs dans cette partie. Tels sont les rapports que nous font journellement, sur Perpignan les patriotes qui en ont été les témoins.

Ordonnez que ses habitants qui n'auront pas été prononcés depuis la révolution, qui n'auront rien fait de marquant pour la patrie, seront obligés de se retirer dans l'intérieur des terres jusqu'à la paix, qu'ils seront remplacés par autant de sans-culottes défenseurs de la liberté par principes et par sentiments.

Que Perpignan devienne le boulevard du Midi, que toutes les bouches inutiles en soient chassées, que cette ville ne renferme que des défenseurs prononcés et bientôt l'Espagnol ne comptant plus des intelligences ou des hommes corrompus par son or, et par son fanatisme connaîtra ce qu'il doit attendre d'un peuple fier et libre dont le dernier cri sera toujours le triomphe de la liberté ou la mort.

Il est encore une mesure que sollicite l'humanité. Des officiers de santé peu instruits abondent dans cette partie et sont plus redoutables pour nos braves volontaires que les armes et les trahisons même de nos ennemis.

Exigez que les officiers de santé expérimentés de l'intérieur remplacent de suite ces hommes ineptes, dont l'ignorance augmente les douleurs de nos frères blessés et peut-être livre à la mort nos plus ardents défenseurs.

Toulon est tombé, et nous ne doutons point que les braves qui l'ont reconquis à la liberté

ne fassent bientôt disparaître du sol de la France méridionale tous les esclaves qui le souillent, mais vous voudrez, sans doute, apprendre aux tyrans coalisés, ce que peut la juste vengeance d'une grande République et Madrid, Turin, Londres et Vienne en ressentiront les effets.

Il faut donc que nos villes frontières, suivant le glorieux exemple de Lille et de Thionville, ne comptent que des héros parmi leurs habitants, et que nos armées soient fournies de tout ce qui peut conserver à la patrie ses défenseurs et ses véritables amis.

Telles sont représentants les mesures que soumettent à votre sagesse les sans-culottes composant la Société républicaine de Caussade (Lot) affiliée à celle des Jacobins Saint-Honoré. »

SOULIAGOU l'aîné (*présid.*), P. PECHOLIER (*secrét.*),
BAYOL fils (*secrét.*).

Renvoyé au comité de salut public.

k

La société populaire de Poligny, département du Jura envoie les détails de la fête funèbre qu'elle a célébrée le 30 brumaire, en l'honneur de Marat, Lepeletier et autres martyrs de la Liberté; ils applaudissent aux travaux de la Montagne et l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable (1).

l

[Puisseaux, s. d.] (2)

« Législateurs,

La Société républicaine de Puiseaux en me chargeant de déposer sur l'autel de la patrie une somme de 178 l. 15 s. pour nos braves défenseurs me laisse le regret de ne pouvoir vous exprimer combien elle eût désiré faire plus mais, citoyens législateurs, elle sait que ce n'est pas sur la grandeur des dons que vous mesurez le patriotisme.

Depuis longtemps nos vœux appeloient le triomphe de la raison sur le fanatisme; ce jour heureux est enfin arrivé et désormais nous ne connaissons plus d'autre culte que celui de la liberté et de l'égalité et d'autre religion que l'amour de l'humanité et de la patrie. Continuez, législateurs et vous Sainte Montagne dont est parti l'éclair qui a dessillé tous les yeux, continuez vos travaux et bientôt nous verrons la liberté poursuivant tous les préjugés, inspirer à tous les peuples le sentiment de leur dignité et apprendre enfin que les vices sont les compagnons inséparables de l'esclavage et la vertu le partage des républicains. »

DUMERCIER.

m

Des députés des communes de Milly, Courances, Moigny et Oncy, district d'Etampes, ont déposé sur l'autel de la patrie 249 chemises, 17 draps, 10 paires de souliers, 27 paires de guêtres, 8 paires de bas de laine, 2 mouchoirs, 2 cha-peaux, 3 gibernes, un havresac, 4 paires de boucles de souliers en argent, une paire de boucles de jarretières, une boucle à col et un cachet en argent, une épée à poignée d'argent, 2 épau-lettes et contre-épaulettes en or, une épaulette et contre-épaulette en argent, une dragonne en

(1) C 292, pl. 936, p. 25. Résumé dans Bⁱⁿ, 8 pluv. (2^e suppl¹); J. Sablier, n° 1103; J. Fr., n° 491.

(1) Bⁱⁿ, 8 pluv. (2^e suppl¹); J. Fr., n° 491.

(2) C 290, pl. 917, p. 18. Mention dans M.U., XXXVI, 175; Bⁱⁿ, 8 pluv. (1^{er} suppl¹).